



Paris, le 3 juin 2015

## COMPTE-RENDU RENCONTRE DU 20 MAI 2015 A LILLE

### Une soirée Lilloise riche en échanges

Le 20 mai 2015, les membres du bureau du SNC3S se sont rendus à Lille pour rencontrer les sections syndicales du Nord-Pas-de-Calais et échanger avec elles sur les problèmes rencontrés au quotidien. Bilan d'une soirée riche en échanges :

#### **Autour de la Convention Collective 51 :**

Les préoccupations des participants en regard des évolutions actuelles du pilotage du temps de travail des cadres soignants et des cadres administratifs ont été détaillées. La question de la gestion et de la reconnaissance des heures de dépassement des forfaits heures a été abordée. Il a été pointé l'importante distinction à effectuer entre les "heures supplémentaires", au statut conventionnel bien défini, et les « heures de dépassement » d'usage, peu visibles, rarement valorisées et sans véritable statut conventionnel en regard. De nombreux dispositifs existent afin de ne plus perdre ces heures et les valoriser, notamment dans le vaste champ de l'épargne retraite (sujet d'actualité). L'articulation potentielle avec le forfait jour a été également une vraie question, abordée sous l'angle concret de sa négociation comme de sa sécurisation. Un vrai creuset de négociation à mener. Les DS ont ainsi pu extraire différentes pistes de travail en s'adossant sur les expériences et les témoignages des participants comme des conseillers du SNC3S. Il a été également rappelé que les conseillers techniques et les juristes fédéraux peuvent analyser au cas par cas la situation d'un établissement afin d'accompagner le(s) DS dans leur stratégie syndicale.

Au final, les grandes tendances des évolutions des métiers au sein des travaux de révision des classifications engagés à la CCN 51 ont fait l'objet d'échanges à partir de cas concrets. Les retours du terrain ont largement confirmé les objectifs de négociation que la CFE-CGC Santé Social s'est fixée pour l'année à venir à la FEHAP : supprimer les grandes incohérences intra-filières, implémenter la réingénierie « LMD » et intégrer les « nouveaux métiers » de la santé.

#### **Dans le médico-social, convention collective 66 :**

Les adhérents rencontrés, relevant de la CC 66, sont salariés de l'association GAPAS (700 salariés) de Loos-les-Lille, qui vient de procéder au regroupement de 6 associations, et de l'APEI de Roubaix-Tourcoing (1000 salariés). Ces salariés sont principalement préoccupés par le devenir de la CC 66 et de sa probable dénonciation.

L'APEI souligne la difficulté de recruter de nouveaux adhérents, les chefs de service, éducateurs spécialisés de formation, ne viennent pas spontanément vers la CFE-CGC. Au contraire, au sein de l'association GAPAS où cohabitent SNC3S et SNTP, la section recrute des ES alors que les cadres ne souhaitent pas afficher une appartenance syndicale. Les adhérents présents se félicitent du rapprochement des deux syndicats.

Pour cette dernière association l'actualité découle du récent regroupement de 6 associations qui engendre une mutualisation des moyens et une renégociation des accords locaux, ce qui nécessitera le questionnement du service juridique de la Fédération.

.../...



**Le secteur privé à but commercial :**

Deux personnes étaient présentes pour le secteur hospitalier privé. Cette réunion a permis d'échanger les coordonnées et de rapprocher les deux DS. Ils vont ainsi pouvoir travailler ensemble puisque leurs établissements respectifs relèvent du groupe GDS avec une même Direction mutualisée. La problématique des heures de dépassement et des heures supplémentaires a également été discutée. Les sessions du Centre de Formation Syndicale CFE-CGC sont présentées. Il est conseillé à l'un des DS nouvellement désigné de suivre ces formations afin d'être préparé et armé pour assurer son mandat.

**Les élections professionnelles :**

Les élections professionnelles sont au cœur de nos préoccupations. Le service action de la Fédération apporte son soutien aux DS et aux RSS pour négocier les protocoles d'accords préélectoraux, pour préparer les listes de candidats, pour élaborer les professions de foi. Il arrive que des employeurs contestent, sans fondement, des désignations de RSS ou de DS. Si l'employeur engage une procédure, le service juridique de la Fédération prend en charge la défense de ses militants.



Xavier DEHARO  
Président

